

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 25 janvier 2021  
N° CP-2021-1-1-1

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités

#### **Service instructeur**

Service mobilité et planification

#### **Service consulté**

### **CHANTIER D'APPLICATION ÉCO-CONSEIL PORTANT SUR UNE MISE EN CONVERGENCE DES PLANS DE DÉPLACEMENTS DES DÉPARTEMENTS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN DANS LE CADRE DE LA CEA - PROPOSITION D'APPROBATION D'UNE CONVENTION À CONCLURE AVEC ÉCO-CONSEIL**

Résumé : Éco-Conseil, institut européen pour le conseil en environnement basé à Strasbourg, a pour but de former des professionnels du développement durable et de la transition énergétique. Dans le cadre de leur formation, les étudiants dits "éco-conseillers" doivent mener un chantier d'application d'une durée de 23 jours se déroulant entre le 25 janvier et le 23 mars 2021.

C'est dans ce contexte qu'Éco-Conseil s'est rapproché de la Collectivité européenne d'Alsace afin d'organiser un chantier d'application portant sur la stratégie de mise en convergence des plans de déplacements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. In fine, cette démarche vise à proposer une feuille de route afin d'unifier les actions menées en faveur des agents dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail et professionnels.

Afin d'encourager les agents et les élus à privilégier des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont chacun instauré un plan de déplacements au sein de leur administration.

Dans le Bas-Rhin, la démarche « Mobiléo » a démarré en 2007 tandis que dans le Haut-Rhin, le plan de déplacements a été lancé en 2009. A l'issue d'une enquête mobilité auprès des agents et des élus, la démarche a permis d'identifier les pratiques de mobilité et s'est ensuite déclinée en plans d'actions visant à optimiser les déplacements domicile-travail et professionnels de la collectivité.

Depuis la mise en œuvre des plans de déplacements, plusieurs réalisations concrètes ont pu émerger :

- Déplacements domicile-travail : mise à disposition d'un stationnement sécurisé des vélos, prise en charge du remboursement à 50% des transports collectifs, participation aux challenges « au boulot à vélo », mise en place d'un service de covoiturage subventionné dans le Bas-Rhin,
- Déplacements professionnels : optimisation du pool de véhicules de service avec une plateforme de réservation, achat d'une flotte de vélos de service dont certains électriques, mise à disposition de titres de transports en commun.

Chaque collectivité dispose de son propre plan d'actions, de moyens financiers et d'animation spécifiques.

Par ailleurs, des évaluations ont lieu périodiquement afin d'actualiser les connaissances sur les pratiques de mobilité des agents et de redéfinir les priorités d'actions. Dans le Bas-Rhin, la dernière évaluation remonte à 2019 et dans le Haut-Rhin à 2020.

Avec la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, de nombreux challenges vont apparaître afin de maîtriser les déplacements, notamment les effets indésirables liés à l'augmentation des trajets entre Bas-Rhin et Haut-Rhin pour certains agents.

Par ailleurs, le décret du 9 décembre 2020 institue la mise en œuvre d'un forfait « mobilités durables » dans la fonction publique territoriale. Ce décret issu de la Loi d'Orientation des Mobilités ouvre la possibilité à la collectivité de subventionner les trajets domicile-travail à vélo ou en covoiturage selon certaines conditions (dont certaines restent encore à préciser).

C'est dans ce contexte mouvant que va se poser la mise en convergence des différentes mesures et organisations instaurées au sein des plans de déplacements de chaque collectivité.

Afin d'assister la Collectivité, un accompagnement est proposé dans le cadre d'un chantier d'application d'Éco-Conseil. D'une durée de 23 jours entre janvier et mars 2021, ce chantier est destiné à étudier la mise en synergie des plans de déplacements des 2 collectivités en vue de définir une feuille de route des actions communes à engager à partir de 2021.

Le chantier d'application est prévu en 3 phases + 1 optionnelle (sous réserve de temps disponible) :

- Phase 1 : Établir un inventaire précis des incitations qui avaient été mises en place par chaque Département,
- Phase 2 : Définir un plan d'actions destiné à faire converger les incitations propres à chaque collectivité vers un dispositif unifié à l'échelle de la CeA,
- Phase 3 : Rechercher les sources de financement possibles, notamment via les dispositifs d'aide existants,
- Phase 4 (option) : Analyser de manière approfondie et détaillée une action spécifique.

Au cours de ces différentes phases, des entretiens seront programmés avec des interlocuteurs clés en charge des déplacements au sein des 2 collectivités (RH, logistique, gestionnaires de flotte ...) ; la réalisation d'un benchmark est également envisagée.

A l'issue de la présentation du chantier devant tous les étudiants mi-décembre, un groupe de 4 éco-conseillers a été désigné pour un démarrage mi-janvier 2021.

Le coût du chantier s'élève à 6 000 euros TTC.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser le lancement d'un chantier d'application Éco-Conseil entre janvier et mars 2021 portant sur la mise en convergence des plans de déplacements dans le cadre des actions de convergence de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- d'approuver le financement du chantier d'application Éco-Conseil à hauteur de 6 000 euros TTC à partir de janvier 2021 et durant 3 mois, tel que détaillé dans la convention de partenariat jointe en annexe à la présente délibération. Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus dans le cadre du budget primitif 2021 sur l'opération P077O004, chapitre 011 – nature 6231 – fonction 821 ;
- d'autoriser le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention de partenariat précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'institut Éco-Conseil.

Cette aide sera versée au bénéficiaire conformément aux modalités prévues par la convention de partenariat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY